

À la séance publique de consultation tenue le 06 décembre 2011, à 19 h en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que madame et messieurs les conseillers Rita B. Barrette, Sébastien Bélisle, Louis Côté, Yves Dubé, Marcel Fontaine et Richard Mailloux formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents : monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme ainsi que madame Ginette Coulombe, secrétaire.

Cette assemblée publique de consultation a été dûment convoquée conformément à un avis public paru dans *Le Citoyen*, édition du 09 novembre 2011, invitant les personnes et organismes à se prononcer sur le projet de règlement numéro 08-2011, *Amendant le règlement de zonage pour modifier les limites des zones RH-14 et RF-29*.

Monsieur le maire explique le projet de règlement, précisant les conséquences de son adoption.

Les organismes et personnes présentes ayant reçus l'information pertinente, l'assemblée est levée.

Normand Houde,
Maire

François Casaubon
Greffier

Avant que ne s'ouvre la séance régulière, les membres du conseil rendent hommage à un bénévole engagé, un Lasarrois qui aura été pendant vingt ans le cœur et l'âme du Festival équestre de La Sarre, M. Jean-Guy Demers.

À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 06 décembre 2011, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que madame et messieurs les conseillers Rita B. Barrette, Sébastien Bélisle, Louis Côté, Yves Dubé, Marcel Fontaine et Richard Mailloux formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents : monsieur François Casaubon, directeur général et greffier; monsieur Jocelyn Caron, directeur des travaux publics; monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme et mesdames Valérie Schoeneich, trésorière et Ginette Coulombe, secrétaire.

2011-138 Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2011-139 Il est proposé par le conseiller Marcel Fontaine, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu, les crédits étant actuellement disponibles, que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 30 novembre 2011, au montant de 1 340 144,84 \$.

2011-140 AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil un règlement sera présenté, dit règlement décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour l'année 2012.

2011-141 Lecture faite du premier projet de règlement numéro 08-2011, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu que soit approuvé tel que lu le premier projet de règlement numéro 08-2011, intitulé *Amendant le règlement de zonage pour modifier les limites des zones RH-14 et RF-29*, dit règlement entrant en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

2011-142 Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'approuver la soumission de Construction Bernier bois rond inc. au montant de 98 864,211 \$, relative à la construction du bâtiment en bois rond pour le bureau d'information touristique de La Sarre.

Le maire, monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2011-143 Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'entériner l'acte de servitude de tolérance à intervenir entre la Ville de La Sarre et Colombe Bernier, concernant le lot 3 871 667.

Le maire, monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2011-144 Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que la Ville de La Sarre

approuve les travaux à être réalisés par l'Association Quad Abitibi-Ouest, sur la voie désaffectée sise sur les lots 3 871 894 et 3 871 895, cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le commerce *Ordi Création*, situé au 229, 2^e Rue Est désire installer une nouvelle enseigne;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont déposé des plans conformes aux critères et objectifs identifiés dans le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

2011-145

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'approuver les plans du projet d'enseigne pour le commerce *Ordi-Création* situé au 229, 2^e Rue Est.

CONSIDÉRANT QUE le commerce *Home Hardware* situé au 364, rue Principale présente un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé des plans conformes aux critères et objectifs identifiés dans le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

2011-146

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu qu'afin de permettre l'émission du permis, il est résolu d'approuver les plans du projet de rénovation du commerce *Home Hardware* situé au 364, rue Principale.

CONSIDÉRANT QUE le commerce *Intersport* situé au 46, 5^e Avenue Est présente un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé des plans conformes aux critères et objectifs identifiés dans le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

2011-147

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu qu'afin de permettre l'émission du permis, il est résolu d'approuver les plans du projet de rénovation du commerce *Intersport* situé au 46, 5^e Avenue Est.

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de modification de zonage présentée par madame Isabelle Larouche qui souhaite construire une résidence unifamiliale et y opérer son commerce dans un secteur où aucun usage résidentiel ou commercial n'est autorisé.

Par ailleurs, l'acceptation de cette demande impliquerait aussi une dérogation mineure afin de permettre le lotissement d'un lot enclavé, donc sans rue et sans service d'égout. Il faudrait aussi modifier le règlement sur l'émission des permis afin d'émettre un permis de construction dans un secteur urbain non desservi.

Compte tenu ce qui précède;

Compte tenu que plusieurs précédents seraient causés par l'acceptation de la demande;

Compte tenu que les objectifs du plan d'urbanisme ne seraient pas entièrement respectés;

2011-148

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu de ne pas accepter la demande de la requérante telle que présentée, privilégiant plutôt de lui proposer d'autres emplacements convenables.

CONSIDÉRANT QUE le requérant, monsieur Claude Côté désire acquérir et utiliser à d'autres fins que l'agriculture une partie du lot 3 871 137, propriété de monsieur Donald Genesse;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé par la demande se situe dans un secteur très déstructuré par la présence de nombreuses résidences, commerces et entreprises de toutes sortes établies le long de la route 111 Ouest et qu'il n'est pas situé à proximité de bâtiments agricoles;

CONSIDÉRANT QU'IL n'existe aucun emplacement répondant aux critères du requérant quant à la superficie et la localisation;

2011-149

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'approuver la demande transmise par monsieur Claude Côté, à l'effet d'acquérir et d'utiliser à des fins non agricoles une partie du lot 3 871 137, cadastre du Québec et d'en informer la C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Sarre reconnaît l'importance de la lecture comme un enjeu fondamental dans notre société;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il convient de susciter et maintenir de bonnes habitudes de lecture, puis de favoriser l'accès aux livres et à la lecture;

2011-150

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'adopter la *Politique de favorisation de la lecture* de la Ville de La Sarre.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Sarre possède une importante collection composée de près de 125 œuvres provenant d'acquisitions, de dons et de prêts;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit être dotée de règles claires afin de protéger, de conserver et de pérenniser ces œuvres uniques;

2011-151

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu que soit adopté la *Politique de conservation d'œuvres d'art* de la Ville de La Sarre.

2011-152

Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu d'approuver les prévisions budgétaires 2012 de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest, établissant la participation financière municipale à 31 301 \$.

2011-153

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu de soutenir financièrement le projet *Place aux jeunes Abitibi-Ouest* et qu'à cette fin, un montant annuel équivalent à .25 ¢ par habitant lui soit attribué pour les trois prochaines années.

2011-154

Il est proposé par le conseiller Marcel Fontaine, appuyé par le conseillère Rita B. Barrette et résolu qu'une somme annuelle de 1000 \$ soit versée à l'Orchestre symphonique régionale pour les années 2012-2013 et 2014.

ATTENDU QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

2011-155

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Bélisle, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2012**, qui débiteront à **19 h 30** et se tiendront le **premier mardi de chaque mois**, aux dates suivantes :

10 janvier	7 février	6 mars	3 avril	1 ^{er} mai
5 juin	3 juillet	7 août	4 septembre	2 octobre
6 novembre	4 décembre			

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

QUE la présente vient remplacer ou abroger toute résolution incompatible à la présente.

2011-156

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu d'autoriser la MRC d'Abitibi-Ouest à procéder à la vente des propriétés sises sur le territoire de la Ville de La Sarre, dont les taxes municipales n'ont pas été acquittées pour les années 2009-2010-2011.

2011-157

Il est proposé par le conseiller Marcel Fontaine, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu que la séance soit levée.

Normand Houde
Maire

Francois Casaubon
Greffier

À la séance spéciale des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 20 décembre 2011, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que madame et messieurs les conseillers Rita B. Barrette, Louis Côté, Yves Dubé, Marcel Fontaine et Richard Mailloux formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents : monsieur François Casaubon, directeur général et greffier; monsieur Jocelyn Caron, directeur des travaux publics et mesdames Valérie Schoeneich, trésorière et Ginette Coulombe, secrétaire.

Étaient absents : messieurs Yves Dubé, conseiller et David Poirier, directeur de l'urbanisme.

Il est procédé à l'analyse des prévisions budgétaires pour l'année 2011 et également, il est pris connaissance à titre de comparaison, des données financières et budgétaires relatives à l'année 2011.

2011-158 Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'approuver les prévisions budgétaires de la Ville de La Sarre pour l'année 2012, comportant des revenus de 10 267 020 \$ et des dépenses totalisant 9 371 881 \$, soit un excédent des revenus avant conciliation de 895 139 \$.

2011-159 Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu que le programme d'immobilisations pour l'année 2012 totalisant des investissements de 2 378 450 \$.

2011-160 Lecture faite du règlement numéro 09-2011, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que soit adopté tel que lu le règlement numéro 09-2011, intitulé *Règlement décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations pour l'année 2012*, dit règlement entrant en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

2011-161 Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu que la séance soit levée.

Normand Houde
Maire

François Casaubon
Greffier